



# Le cadre en thérapie conjugale psychanalytique et ses liens avec le transgénérationnel

**Carole Hamel**

DANS **LE DIVAN FAMILIAL** 2007/1 (N° 18), PAGES 55 À 68  
ÉDITIONS **IN PRESS**

ISSN 1292-668X

ISBN 9782848351216

DOI 10.3917/difa.o18.0055

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-le-divan-familial-2007-1-page-55.htm>



**CAIRN.INFO**  
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour In Press.**

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



# L e roman conjugal et ses auteurs

# Le cadre en thérapie conjugale psychanalytique et ses liens avec le transgénérationnel

---

CAROLE HAMEL

UNE DES SPÉCIFICITÉS de la thérapie conjugale psychanalytique qui la distingue des autres modalités de traitement de couple est son cadre d'intervention. En instaurant ce cadre, l'analyste fait d'abord un acte de fondation (Freud, 1912 : « Il y eut d'abord l'acte », p. 382). Il invite le couple à s'affilier à ce qu'Evelyn Granjon (1987) appelle le néogroupe. C'est alors que le thérapeute, comme prédécesseur, induit sur le plan transférentiel la convocation des ancêtres et des origines. Par la suite, en énonçant les règles, l'analyste introduit les dimensions légales et symboliques de ce cadre, de même que ses fonctions de contenance et de dépôt (Bleger, 1986, et Ruffiot, 1981).

Cette énonciation des règles du cadre, en début de traitement, peut constituer un moment fort, une rencontre « brutale » remettant en question, dès cet instant, les liens de la filiation. L'analyste définit des fonctions et des rôles distinctifs qui renvoient à la différence des générations et à la différence des sexes. Selon René Kaës (2000), toute affiliation interroge à nouveau les enjeux de la filiation dans ses dimensions narcissiques et objectales. Cette affiliation peut donner l'occasion de perlaborer des alliances, des pactes et des contrats enkystés et aliénants provenant des transmissions psychiques inter-générationnelles et transgénérationnelles. L'instauration du cadre peut également s'avérer un moment sécurisant.

Dans sa fonction de dépôt des aspects archaïques, indifférenciés et symbiotiques, il restera muet. Il ne se manifestera que si un événement ou encore une faille rappelle la présence d'un autre, d'une différence qui mette en relief les discordances des cadres respectifs, celui des patients et celui de l'analyste.

Dans cet exposé, je tenterai d'illustrer, à partir de vignettes cliniques, comment le maintien du cadre, tant en ses débuts qu'en cours de traitement, peut favoriser l'élaboration d'un processus thérapeutique transféro-contre-transférentiel qui permette une réédition d'un roman conjugal plus libérateur.

### **Première vignette clinique et instauration du cadre**

Un couple dans la quarantaine, marié depuis plus de vingt-cinq ans, parents de quatre enfants, me demande une thérapie, après avoir consulté deux thérapeutes de couple sans succès. Ces intervenants, très « gentils » et très « aimables », ne leur donnaient aucune direction ni aucun conseil. Tous deux souhaitent rencontrer un analyste qu'ils veulent « solide », qui les aide à faire cesser leurs disputes continues et à raviver leur désir sexuel. Ils apparaissent déprimés, exaspérés, et envisagent une séparation éventuelle. À la fin de cette première séance, sur le pas de la porte, l'un d'eux me dit en souriant qu'ils échangeront sûrement quelques commentaires à mon sujet du genre : « Elle semble bien aimable, mais ce qu'elle nous a dit, on le sait déjà. » À ce moment, je me sens disqualifiée et irritée. En contrepartie, je me suis fait la réflexion que je n'avais pas tellement envie de poursuivre avec eux.

Dans l'entrevue subséquente, Madame raconte en avoir assez d'être perçue et identifiée comme la mauvaise, la malade et l'émotive par son conjoint et ses enfants. Quant à Monsieur, il n'en peut plus d'être le serviteur de sa femme sans en tirer des bénéfices. Il se sent contrôlé comme un enfant et tente de s'opposer à elle, ce qui envenime leur relation. Ils s'entendent pour qualifier leur lien de fraternel, d'ennuyeux bien qu'orangeux.

Comment en sont-ils arrivés là ? Ils se sont rencontrés au début de la vingtaine chez des amis. Bien que tous les deux, en fonction de leur éducation respective, ne veuillent pas avoir de relations sexuelles avant le mariage, ils décident d'un commun accord d'aller au cinéma voir des films pornographiques. Après quelques années de fréquentation, lui et

elle ne s'entendent plus sur leur pacte conscient d'abstinence sexuelle et il y a rupture. Ils fréquentent alors d'autres partenaires et ensuite se réconcilient après quelques mois de séparation. Pendant cette période de retrouvailles, ils éprouvent beaucoup de plaisir et d'excitation à « tromper » leurs amis respectifs.

Suite à ces entretiens préliminaires, je leur propose une thérapie conjugale psychanalytique. J'énonce les règles de notre cadre d'intervention, à savoir : pour eux, la liberté d'associer sur ce qu'ils pensent, imaginent ou rêvent, et pour moi, l'attention flottante et l'abstention de donner des conseils. J'ai l'impression qu'ils acceptent, qu'ils comprennent bien l'engagement requis et que leur adhésion est authentique.

### **Réaction paradoxale du couple à la présentation du cadre**

Bien qu'ayant consenti, du moins consciemment, à poursuivre cette démarche avec les règles déjà énoncées, tous deux exigent quand même, à la séance suivante, que je leur fasse un bilan de leur situation et que je leur offre quelques pistes de résolution de problèmes. Ils craignent, sinon une dispersion dans toutes les directions, une perte de temps et d'argent. Je suis interloquée et confuse. En réponse au cadre que je leur impose, ils en opposent un autre apparemment contradictoire, par lequel ils contestent la différence de nos rôles et de nos fonctions d'une part, et refusent l'invitation à associer sur la scène fantasmatique d'autre part.

Comment alors écouter de façon psychanalytique cette réaction, cet autre cadre suggéré ? Comment y répondre en évitant une confrontation radicale qui mettrait fin à l'amorce de traitement ? Peut-on parler ici d'attaque du cadre ? J. Bleger (1966) note à ce sujet : « Je pense que l'on conclut hâtivement lorsque l'on passe son temps à parler de "l'attaque" du cadre dans les cas où le patient n'y adhère pas. Le patient y apporte ce qu'il a, et ce qui est en cause n'est pas toujours une "attaque" mais sa propre organisation bien que désordonnée » (p. 272).

Face à autant d'étranger et d'étrangeté dans la rencontre de nos deux cadres respectifs, n'y a-t-il pas lieu de créer un espace transitionnel, ou encore, un méta-cadre qui les subsume tous les deux ? Cet espace serait susceptible de favoriser l'illusion nécessaire d'une certaine compréhension mutuelle pour qu'un processus associatif puisse se déployer (Philippe Robert, 2006). Dans cet espace potentiel, mon écoute chercherait à se frayer un chemin dans le domaine du familier et du semblable pour que

se développe une affiliation entre eux et moi, affiliation nécessaire pour que se forme un néo-groupe, un « nous » (J.-G. Lemaire, 1987), qui créerait ainsi la situation thérapeutique. À ce propos, J. Bleger (1966) continue : « L'analyste doit accepter le cadre qu'apporte son patient parce que c'est là que la symbiose primitive non résolue se trouve ramassée. Mais cela ne signifie pas qu'on doive abandonner son propre cadre car il est le seul moyen dont on dispose pour analyser le processus et pour transformer le cadre lui-même en processus. » (*Ibid.*)

Pour qu'un lien puisse advenir, il faut qu'il y ait identification réciproque.

## **Cadre et liens avec le générationnel**

### *Contestation de la différence des générations*

Dans un tout premier temps, cette requête pour un bilan m'a rappelé les propos des conjoints au sujet de leurs thérapeutes précédents qu'ils ont qualifiés de « gentils » mais qu'ils ont néanmoins abandonnés, ne les croyant pas suffisamment compétents. Cette attitude de rejet fait écho à la mienne, c'est-à-dire à ma propre hésitation à continuer cette démarche avec eux suite à la première séance. En tenant compte de ces propos et de mon éprouvé contre-transférentiel et en me référant à la notion de René Kaës (2005) selon laquelle « l'espace psychique commun et partagé est constitué par des formations et des processus spécifiques, [...] points de passage intermédiaires entre l'espace intrapsychique et l'espace interpsychique » (p. 3-4), je leur propose l'interprétation suivante : « il semble que vous, Monsieur, au nom des deux – si ce n'est des trois –, exprimiez une certaine ambivalence à poursuivre cette démarche de thérapie conjugale avec moi. »

Suite à cette intervention, le couple et moi, nous nous rencontrons sur un terrain commun, nous partageons un affect semblable, celui de l'ambivalence. La mise en mots de cette dimension transféro-contre-transférentielle ouvre la voie à une possibilité d'affiliation. Nous pourrions penser à une sorte de contrat narcissique nous reliant les uns aux autres, à une sorte de connexion mutuelle nécessaire pour qu'un nouveau roman conjugal puisse s'élaborer.

En acceptant d'écouter leur réaction paradoxale au cadre proposé et de contenir leur contradiction manifeste, en m'identifiant à leur ambivalence, je fais intervenir la dimension contenante, rassurante et mater-

nelle du cadre. Comme l'écrit J. Bleger (1966) : « le cadre du patient est l'expression de la fusion la plus primitive avec le corps de la mère et le cadre du psychanalyste doit permettre de rétablir la symbiose originelle afin de pouvoir la modifier » (p. 267).

D'autre part, mon interprétation de notre ambivalence me permet malgré tout de rester fidèle à mon cadre psychanalytique. En le maintenant, j'instaure ainsi une asymétrie entre eux et moi, entre les analysants et l'analyste. Je ne suis plus gentille, nous ne sommes plus de bons copains. Nos places et nos rôles distinctifs nous renvoient à la différence des générations et à la différence des sexes. Moi, j'interprète, eux ils associent. J'occupe ainsi pour le couple la position d'un tiers structurant une sorte de fonction paternelle. Comme on vient de le voir, il est important dans un premier temps de rejoindre l'autre, ici le couple, pour ensuite établir clairement les fonctions de chacun.

### *Fantasme de toute-puissance infantile*

En me faisant leur propre proposition « Dites-nous quoi faire, quoi entreprendre pour résoudre nos problèmes, plutôt que de nous dire d'associer et de penser », les deux partenaires remettent en question, comme je l'ai déjà souligné, la différence de nos fonctions. Mais ne peut-on pas aussi deviner derrière cette requête un fantasme de toute-puissance infantile lorsqu'ils m'attribuent ce « savoir » omnipotent ?

Philippe Robert (2006), en élaborant sur la problématique conjugale, parle du deuil impossible de la toute-puissance infantile, deuil bien sûr toujours relatif. Il définit le couple comme le lieu où se rejoue et parfois tente de se maintenir coûte que coûte l'infantile.

Mais, au-delà de la contestation de la différence des générations et d'un désir de toute-puissance infantile, considérons deux autres hypothèses : une première serait que leur goût pour le « faire » et pour « l'agir » en séance cache une certaine crainte de s'abandonner à l'autre et au processus, passivation nécessaire à l'intimité. La seconde, que notre ambivalence partagée s'avère défensive, dans le sens d'une retenue contre toute manifestation d'un désir qui risquerait d'être trop séducteur.

Les conjoints, ayant élaboré davantage sur les raisons de leur ambivalence, décident de poursuivre cette démarche analytique.

## Narration de rêves

Madame raconte avoir rêvé de sexualité, de séduction, d'amour et de relations avec plusieurs partenaires sans toutefois en faire un récit détaillé. Je me sens soudainement très curieuse et éprouve l'envie de lui demander d'élaborer au sujet du contenu de ses rêves, mais je m'en abstiens. Elle continue la séance en parlant de ses relations avec sa famille d'origine. Avant-dernière d'une fratrie nombreuse, elle a été très près de son père dans son jeune âge. À l'adolescence, leurs rapports se sont envenimés. Elle s'est alors rapprochée de sa mère qui lui confiait ses insatisfactions de toutes sortes, qu'elles soient sexuelles ou autres. Son imago du couple parental est celle d'une mère extrêmement exigeante, critique, et d'un père doux, résigné et soumis.

Au cours de la même séance, Monsieur raconte lui aussi un rêve, en prenant soin de mentionner qu'il s'agit d'une scène qui se déroule dans son lieu de travail et « qui n'a rien à voir avec leurs difficultés de couple ». En tant que professeur, il est souvent contesté bien qu'il fasse tout pour satisfaire à la fois la direction et les étudiants. Dans son rêve, plutôt que de se retrouver dans une situation conflictuelle avec un étudiant, il cherche la bonne entente. Ce rêve me renvoie au cadre thérapeutique que Monsieur remettait en question, mais il renvoie aussi à son cadre de travail, c'est-à-dire à son incapacité à assumer son rôle d'autorité. Pour éviter tout conflit il cherche à devenir copain-copain. Autrement dit, leurs fonctions respectives deviennent indifférenciées, au sens où il abolit le rapport hiérarchique. Tout comme Madame, il enchaîne sur ses relations avec les membres de sa famille. Aîné d'une famille de plusieurs enfants, il a vécu une relation difficile avec son père qu'il décrit comme ayant été provocateur et irresponsable. Sa mère, de qui il est toujours très proche, est en rivalité avec sa belle-fille et ce, depuis le début de leur mariage.

Avec la narration de ce bref extrait, je souhaite souligner comment cette nouvelle affiliation thérapeutique renvoie à leur affiliation au moment où ils ont formé un couple.

## Affiliation thérapeutique et affiliation conjugale

Lorsqu'en ce début de séance les deux partenaires me disent qu'ils veulent me raconter leurs rêves, j'éprouve à la fois plaisir et angoisse, comme si ce revirement subit d'un fonctionnement mental rationnel à un fonctionnement psychique fantasmatique me créait un certain malaise. Je

l'entendais à la fois comme un désir d'ouverture à l'univers symbolique mais aussi comme une provocation, un défi m'invitant à agir mes pulsions voyeuristes. J'ai ressenti une vive curiosité et un désir de les questionner quant au contenu de leurs rêves sexuels. Rappelons-nous leur rencontre initiale où tous les deux décident de visionner des films porno bien qu'ils aient décidé de ne vivre aucune sexualité avant le mariage. Provocation, désir de transgression, de quoi s'agit-il ?

Se manifeste ici une sorte de répétition entre leur affiliation première comme couple et notre affiliation thérapeutique. Philippe Robert (2006) souligne que le couple, à la différence de la famille, n'est pas un groupe primaire, mais plutôt une affiliation. Les conjoints ne tentent-ils pas ici, peut-être à leur insu, en me racontant ces rêves séducteurs, d'agir leurs pulsions partielles, voyeuristes et exhibitionnistes plutôt que de les symboliser ? N'y décèle-t-on pas un certain désir de transgresser l'interdit avec moi ? Freud (1915) écrit à ce sujet : « Le patient veut mettre en actes ses passions, sans tenir compte de la situation réelle (p. 60). »

Mon éprouvé contre-transférentiel m'invitant à taire ma curiosité quant au contenu de leurs rêves ne les conviait-il pas ainsi à la création d'un espace potentiel ? Ma retenue a contribué à maintenir le « cadre » permettant d'endiguer les désirs incestueux et de favoriser l'élaboration de la pensée et de la parole associative.

Un élément commun soulignant la confusion des liens filiaux et conjugaux se dégage des récits familiaux de Monsieur et de Madame. Tous deux semblent plus ou moins impliqués dans le couple parental à titre de conjoint(e) d'un parent. Madame s'est alliée à sa mère contre son père et Monsieur a rivalisé avec son père pour être le favori auprès de sa mère. Voilà une sorte d'aplatissement des générations, un dénigrement de la fonction paternelle et une négation de la loi interdiciatrice d'inceste et de parricide. Cela induit un climat incestuel et une confusion des liens filiaux, conjugaux et consanguins, rendant ainsi difficile la résolution du complexe œdipien.

Dans ces conditions, comment aborder la sexualité conjugale, spécificité du couple, d'une façon créative et épanouissante, plutôt que d'une manière répétitive, aliénante et confusionnelle ?

## **Répétition-création**

### **Comment transformer le cadre en processus ?**

Tous deux ont tenté de reproduire en cours de traitement – et à maintes reprises –, avec moi, à travers le transfert, ce lien incestuel. À titre d'exemple, suite à un ajout d'un fauteuil dans le mobilier de mon bureau, ils imaginent que j'interviens maintenant auprès de ménages à trois ! Des demandes de toutes sortes m'ont été adressées pour résister au travail conjugal : modification du rythme et de la structure des séances, invitation implicite à leur donner mon accord face à certains agirs « pervers », etc. Désirs de transgression induits soit par des changements dans le dispositif physique de la cure ou encore par l'angoisse inhérente à la régression formelle et aux deuils à faire.

### **Deuxième vignette clinique**

Cette résistance « à faire couple » souvent manifeste et bruyante dans ses déploiements, comme c'est le cas pour le couple ici notamment, peut aussi s'élaborer silencieusement dans le cours d'une cure jusqu'à ce qu'un événement quelconque rappelle la présence d'un autre, mettant en relief les discordances des cadres respectifs du couple et de l'analyste. Pour bien illustrer ce phénomène, j'aimerais évoquer brièvement un autre couple pour qui l'instauration du cadre n'a semblé poser apparemment aucun problème pendant plusieurs mois. Nous vivions tous les trois dans l'illusion que les règles énoncées quant à la différenciation de nos rôles et fonctions étaient acceptées. Puis, à la veille d'une interruption pour les vacances, survient l'événement suivant. Madame arrive en séance très angoissée. Elle n'a pas dormi de la nuit. Elle avait, par inadvertance, fait parvenir à sa compagnie d'assurances un reçu émis par moi, où s'était glissée une erreur dans le numéro du code professionnel. Elle s'est imaginé que les instances administratives dénonceraient cet acte frauduleux. Conséquemment, je serais incarcérée et je ne pourrais plus exercer ma profession. J'étais devenue une mère inadéquate qui abandonne ses enfants à des amis peu recommandables pendant la période des vacances, comme cela s'est réellement produit dans l'enfance de Monsieur et Madame. L'angoisse vécue par ma patiente s'avérait tellement intense que, pendant un moment, j'en ai été franchement ébranlée et incapable de penser. Cette narration a toutefois permis de mettre au jour certaines dimensions d'un transfert négatif. Elle a aussi

donné l'occasion de dévoiler une confusion des places de chacun dans la situation thérapeutique, et ce, malgré l'apparente harmonie et le transfert positif. Dans cet imbroglio, comment se définit le couple ? Madame me confie être venue pour accompagner son mari-enfant ; lui est complice et il me vit comme une bonne mère. Je leur demande alors : « Si je suis la mère et vous, Monsieur, l'enfant, qui êtes-vous, Madame ? » Elle me répond spontanément : « Votre mari. »

L'actuel de la cure permet de mettre au jour cette illusion du même et de l'indifférencié. Nos deux cadres et le processus sont confondus. On pourrait conclure en affirmant que l'angoisse insoutenable réveillée par le retour des traumatismes infantiles, angoisse réveillée par le travail d'analyse dans un mouvement répétitif, ouvre la voie à un mouvement autre et créatif. À ce propos Philippe Robert (2004) écrit : « le mouvement régressif dans la constitution du couple n'est pas une répétition du passé. Dans tout mouvement régressif, il y a réorganisation » (p. 31). La relation générationnelle filiale et la relation d'alliance ne sont pas identiques.

### Question de l'héritage

Dans ces deux vignettes, de quel héritage impossible leurs relations avaient-elles la charge ? Qu'est-ce qui, dans la constitution de leur lien conjugal, a porté atteinte à la construction d'un pacte dénégatif structurant ?

Kaës (2005) définit le pacte dénégatif comme une des modalités des alliances inconscientes. Il entend : « une méta-défense [...], un scellement des inconscients des sujets [...]. Il se fonde sur diverses opérations défensives de refoulement et de dénégation (p. 16). » Certaines de ces opérations, selon lui, sont structurantes, d'autres pathogènes.

Au sujet du premier couple évoqué, il semble qu'à l'occasion de la mort de la mère de Madame le pacte dénégatif s'est effondré. Il était contenu jusque-là, grâce aux alliances aliénantes, mère-fille pour Madame et mère-fils pour Monsieur. Ces alliances mettent en relief dans les deux cas la disqualification et le dénigrement de la fonction paternelle, confirmant ainsi la difficulté d'accéder à la structuration œdipienne. Tous deux n'arrivent pas à construire pour eux-mêmes un pacte qui tienne et qui permette que le lien s'instaure et autorise la relation conjugale.

## Conclusion

Dans cet exposé, j'ai tenté d'illustrer comment l'affiliation analyste-couple, à travers le maillage transféro-contre-transférentiel, a réactualisé dans la cure les moments premiers et originaires du couple de la vignette initiale.

Cette nouvelle affiliation a favorisé l'établissement d'un processus thérapeutique favorisant la perlaboration d'un héritage aliénant. La mise à jour d'un pacte dénégatif pathogène, dans l'actuel de la cure, a permis l'émergence d'une différenciation des liens filiaux, conjugaux et consanguins de même qu'une distinction des rôles sexuels. Ce travail a de plus facilité un rééquilibrage des dimensions narcissiques et objectales du lien conjugal offrant ainsi une réédition plus épanouissante de leur roman. René Kaës (2005) n'a-t-il pas écrit : « Nous pouvons espérer que là où les alliances inconscientes étaient, le "Je" – je dirais quant à moi le "Nous" –, puisse advenir » (p. 21) ?

## Bibliographie

- Blassel J.-M. (2004), « Clinique conjugale psychanalytique et transfert », *Dialogue*, 166, 15-27.
- Blassel J.-M. (2005), « Le conjugal et le familial », *Dialogue*, 169, 75-85.
- Bleger J. (1966), « Psychanalyse du cadre psychanalytique », in *Crise, rupture et dépassement*, Paris, Dunod (1997), 257-277.
- Carel A. (1991), « De la pertinence des règles fondamentales en thérapie familiale psychanalytique », *Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe*, 17, p. 43-57.
- Eiguer A. (1994), « Une fiction pour trouver la vérité de la filiation. Le Roman familial », *Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe*, 22, 31-45.
- Eiguer A. (1998), *Clinique psychanalytique du couple*, Paris, Dunod.
- Freud S. (1909), « Le roman familial des névrosés », in *Névrose, psychose et perversion*, Paris, PUF, 1973, 157-160.
- Freud S. (1912), *Totem et tabou*, in *Œuvres complètes* 11, Paris, PUF, 1998.
- Freud S. (1915), « La dynamique du transfert », in *La technique psychanalytique*, Paris, PUF, 1953.
- Granjon E. (1987), « La thérapie familiale psychanalytique : un processus de réétayage groupal », *Dialogue*, 98, 7-24.
- Kaës R. (2000), « Filiation et affiliation », *Le Divan familial*, 5, 61-79.

- Kaës R. (2005), « Des alliances inconscientes à la constitution du sujet », communication au Colloque du 20<sup>e</sup> Anniversaire de l'APPQ, à Montréal.
- Lemaire J.-G. (1987), « Où en est la théorie ? Théorie de couple et post-modernité », in *Dialogue*, 95, 3-17.
- Robert P. (2004), « Thérapie de couple et régression », *Dialogue*, 166, 27-37.
- Robert P. (2006), « Les liens de couple », *Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe*, 45, 159-166.
- Ruffiot A. et al. (1981), *La Thérapie familiale psychanalytique*, Paris, Dunod.
- Winnicott D.W. (1971), *Jeu et réalité*, Paris, Gallimard.



## RÉSUMÉ

---

« Le cadre en thérapie conjugale psychanalytique et ses liens avec le transgénérationnel. » Cet article tente d'illustrer, à partir de vignettes cliniques, comment le maintien du cadre en thérapie conjugale psychanalytique, tant en ses débuts qu'en cours de traitement, peut favoriser l'élaboration d'un processus thérapeutique transféro-contre-transférentiel qui permette une réédition d'un roman conjugal plus libérateur.

## MOTS CLÉS

---

Cadre psychanalytique — Processus transféro-contre-transférentiel — Affiliation — Roman conjugal — Transgénérationnel.

## SUMMARY

---

“The frame in psychoanalytic couple therapy and its links with transgenerational.” Starting from clinical vignettes, this article seeks to illustrate how maintaining the frame throughout the couples psychoanalytic therapy can lead to the evolution of a transferential-countertransferential process that may permit the rescripting of a more liberating couples romance.

## KEY WORDS

---

Psychoanalytic frame — Transferential-countertransferential process — Couple romance — Transgenerational.

## RESUMEN

---

« El encuadre en terapia conyugal psicoanalítica y su vínculo con lo transgeneracional. » Este artículo trata de ilustrar, a partir de viñetas clínicas, cómo el mantenimiento del

encuadre en terapia conyugal psicoanalítica, tanto en sus comienzos como en el transcurso del tratamiento, puede favorecer la elaboración de un proceso terapéutico, transfero-contratransferencial, que permite una re-edición de una novela conyugal más liberadora.

#### **PALABRAS CLAVE**

---

Encuadre psicoanalítico — Proceso transferencial-contratransferencial — Afiliación — Novela conyugal — Transgeneracional.



#### **CAROLE HAMEL**

*psychanalyste, Société psychanalytique de Montréal*  
*co-fondatrice de l'Institut montréalais de psychothérapie analytique*  
*thérapeute conjugale et familiale*  
1481, rue Saint-André  
Montréal, Québec, Canada, H2L 3T3